

Stagnation du taux d'emploi des travailleurs handicapés pour la 2ème année consécutive

Date parution : 11/2020

En 2018, 491 200 travailleurs handicapés sont employés dans les 99 700 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Cela représente 359 700 équivalents temps plein sur l'année, pour un taux d'emploi direct de 3,5 %, stable pour la deuxième année consécutive.

Les modalités de la mise en œuvre de l'obligation sont variées parmi les établissements assujettis : 9 % versent uniquement une contribution financière à l'Agefiph tandis que 80 % emploient directement au moins un bénéficiaire de l'OETH.

Le recours à l'emploi direct croît avec la taille de l'établissement et varie selon le secteur d'activité. En 2018, il est compris entre 3,1 % en moyenne pour les établissements comptant entre 20 et 49 salariés et 3,8 % pour ceux de 500 salariés ou plus.

En 2018, 55 100 nouveaux bénéficiaires ont été embauchés dans les établissements assujettis.

- Lire l'étude « [L'obligation des travailleurs handicapés en 2018](#) »
- Voir notre C2dossier sur [l'emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap](#)

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
- Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>